

Compte rendu de la CSD Activités Cyclistes du 15 mars 2018 à 18 h 00 à l'UFOLEP

Présents :

Claudie AZERONDE déléguée UFOLEP - Laurence LONGUET - Daniel LEBRUN - Yves FREMONT
Francis PHILIPPE - Dominique VATTIER - Hervé VAN DE PLASSE - Didier BOUCHER - Corinne RIBARD
LEBRUN - Alain DARNAC -Geoffrey BIZET.

Quelques informations concernant les cartons édités depuis le début de l'année:

92 en 1^{ère} catégorie – 89 en 2^{ème} catégorie – 236 en 3^{ème} catégorie – 116 en GSA – 25 en GSB – 6 en féminine – 3 en féminine 13 ans – 1 en féminine de 15 ans.

La commission donne un avertissement aux coureurs LANGERON Denis – LENGLET Philippe et MARUNCZAK Laurent ayant atteint l'an dernier les 30 points et qui ont continué de courir dans leur ancienne catégorie. La CSD rappelle le règlement national sur ce point fiche 17:

"Même si les organisateurs ont oublié d'inscrire les places sur la carte, un compétiteur (cyclospor et/ou cyclocross) remplissant les conditions nécessaires devra, de lui-même, passer en catégorie supérieure et demander à la commission départementale la carte correspondant à sa nouvelle catégorie. Le non-respect de ces passages en catégorie supérieure fera automatiquement l'objet d'une sanction infligée par la commission départementale ou par la commission départementale disciplinaire de 1^{ère} instance."

Ces coureurs resteront toute la saison dans cette catégorie.

Concernant la réclamation de PERONNIN Matthieu et CORDIER Thierry la CSD applique le règlement national en la matière, à savoir avoir couru au moins pendant 3 mois avant toute demande.

Cas de KELLENS Désiré, de l'AC Pont, la CSD décide compte tenu de ses résultats depuis le début de la saison de le monter en 3^{ème} catégorie. S'il ne suit pas dans cette catégorie, la CSD le redescendra dans son ancienne catégorie.

Une demande de carton en 2^{ème} catégorie pour Van Vinckt Edgard est demandée par son club le Sprinter Club Val d'Arré alors qu'aucune demande de rétrogradation n'a été faite. Il reste en 1^{ère} catégorie. La CSD demande que soit vérifiées les bonnes informations à toute demande de carton.

La CSD rappelle le règlement National concernant les départs. Chaque coureur doit obligatoirement présenter sa licence signée avec sa photo et son carton, à défaut de cette présentation en règle, le départ sera interdit.

Cas du coureur KRUPSKI Stéphane, suite à sa victoire du 1^{er} mai à Bailleval, la CSD décide de le remonter en 3^{ème} catégorie après parution du compte rendu. Il devra retourner son carton de GSA à l'UFOLEP.

La CSD rappelle aux organisateurs que sur chaque organisation une zone déchets doit être à disposition.

Cette année la gestion des cartons s'est avérée très difficile, en effet beaucoup de clubs n'ont pas respectés la date du 12 février arrêtée pour l'édition des cartons et certain continue d'envoyer leur demande au coup par coup, il est rappelé que les membres de la CSD sont des bénévoles ce qui implique de respecter les dates.

La saison prochaine comme chaque année une date d'édition sera arrêtée, elle devra être respectée. A défaut les demandes de cartons qui parviendront après cette date seront fait en fonction des disponibilités de la CSD chargée de l'édition.

Quelques rappels

Le nombre de victoires dans l'Oise des 1^{ère} catégorie est limité à 8, un suivi est mis en place.

Un poste de secours identifiable est obligatoire sur chaque course. Pour les circuits de plus de 10 Km, un véhicule de secouristes doit obligatoirement suivre la course.

Comme toujours, il est constaté après les deux premières courses que des coureurs suivent le ou les pelotons, la CSD rappelle que lorsqu'il s'agira de coureurs licenciés à l'Ufolep, ceux-ci seront sanctionnés sans appel, il y va de la sécurité de l'épreuve. Les organisateurs doivent impérativement faire ce rappel avant chaque départ de course.

Suite au mail du coureur BICHELBERGER Pierre signalant un fait de dangerosité lors de la course du 4 mars à Pont Sainte Maxence mettant en avant un coureur ayant provoqué une chute, il faut lorsque ce fait se produit, le signaler à l'arrivée, nom du coureur ou N° de dossard afin qu'il soit porté au PV de la course, des sanctions seront prises à l'égard du responsable de tels faits.

La CSD rappelle que le départemental de VTT aura lieu le 1^{er} avril au plan d'eau du Canada à Beauvais et que celui-ci est organisé par le BEAUVAIS BIKE. Le régional aura lieu le 15 avril à Saint Gobain dans l'Aisne et le National les 19 et 20 mai également à Saint-Gobain.

Comme indiqué dans un précédent compte rendu la CSD a travaillé sur la mise en place d'une charte de l'organisateur, elle a été adoptée lors de cette réunion, elle sera soumise à l'accord du prochain Comité Directeur de l'UFOLEP et portée en cas d'adoption à la connaissance des organisateurs.

Fin de la réunion à 20 h 30.

La Commission Départementale.

